



EUROPEAN **YOUTH** PARLIAMENT
PARLEMENT EUROPÉEN DES **JEUNES**
FRANCE

PARLEMENT EUROPÉEN DES JEUNES FRANCE

Dossier de Candidature
de la
32^e Session nationale

30 mars - 1^{er} avril 2012
Sèvres



Exprimer, Echanger, Entreprendre

www.pejfrance.org

Parlement Européen des Jeunes - France

48 rue Richelieu - F-75001 PARIS

Tél. : +33 (0)1 42 60 47 08 - Fax : +33 (0)1 47 03 39 03

info@pejfrance.org - www.pejfrance.org

Association loi 1901 d'intérêt général agréée Jeunesse et Éducation Populaire
soutenue par les institutions françaises et européennes

SIREN 432 681 336 - Tous droits réservés





Le Parlement Européen des Jeunes-France est une **association apolitique** et à but non lucratif, **agrée Jeunesse et Éducation populaire et Association complémentaire de l'enseignement publique**, relayant en France les actions du Parlement Européen des Jeunes (PEJ).

Depuis 24 ans, **le PEJ joue un rôle pédagogique majeur dans l'apprentissage des mécanismes démocratiques.**

Offrant un cadre apolitique, nos actions visent à sensibiliser les jeunes de 15 à 25 ans à l'importance d'être un **citoyen actif et européen**, en favorisant **leur participation au débat public européen.**



Sommaire

Parlement Européen des Jeunes
European Youth Parliament (EYP/HSS) p. 4

Parlement Européen des Jeunes - France p. 5

La 32^e Session nationale p. 6

- Une session nationale se divise en 4 temps forts p. 8
- Programme prévisionnel p. 9

Participez à la Session nationale ! p. 10

- Modalités, calendrier et contact p. 10
- Conditions de candidature p. 11
- Conditions de participation p. 12
- Bulletin d'inscription à nous retourner avec les pièces indiquées p. 13



Le mot du Président



Alors que l'Europe est traversée par une importante crise économique et sociale et que l'actualité est rythmée par des décisions européennes, il est temps de prendre en main cette **actualité européenne souvent méconnue et de débattre de l'Europe que nous souhaitons pour notre avenir.**

C'est pourquoi le Parlement Européen des Jeunes-France est très heureux d'organiser sa **32^e Session nationale, du 30 mars au 1^{er} avril 2012** à Sèvres.

Cette session offrira un espace privilégié d'échanges culturels et de débats, et constitue ainsi une opportunité unique de **vivre concrètement sa citoyenneté européenne.**

Ce dossier vous présente rapidement le projet pédagogique porté par notre association, ainsi que le déroulement d'une session nationale. **A la fin de celui-ci, vous trouverez les informations sur les conditions de participation à la session et le dossier de candidature à compléter.**

Marco DI GIUSTO



Parlement Européen des Jeunes European Youth Parliament (EYP/HSS)



Le Parlement Européen des Jeunes (PEJ) a été fondé en 1987 à l'initiative de plusieurs jeunes et parents de Fontainebleau.

Agissant depuis 24 ans pour sensibiliser les jeunes à l'importance de l'exercice de la citoyenneté et à sa dimension européenne, cette association a pris beaucoup d'ampleur sur la scène internationale, et est désormais encouragée et soutenue par les Institutions de l'Union européenne et le Conseil de l'Europe. Aujourd'hui, le Parlement Européen des Jeunes est fort d'un réseau présent dans plus de 34 pays européens, allant au-delà des frontières actuelles de l'Union européenne. Le Parlement Européen des Jeunes est appuyé par la Fondation Heinz Schwarzkopf (HSS).

Depuis sa création, le Parlement Européen des Jeunes s'attache à faire participer les jeunes de 15 à 25 ans à la construction de l'Europe et au débat public européen lors d'événements qui refusent toute connotation politique partisane. Il organise des sessions parlementaires, sur le modèle des réunions du Parlement Européen. Ces sessions se déroulent à différents échelons (régional, national, européen) et constituent de la sorte une occasion unique donnée aux jeunes de s'ouvrir à leurs voisins européens dans un esprit de tolérance et d'échange, tout en s'impliquant dans le processus démocratique.

Le Parlement Européen des Jeunes promeut dans l'ensemble de ses actions quatre valeurs fondamentales, devenues les "piliers" de l'association :

- ★ **la citoyenneté active,**
- ★ **l'échange culturel,**
- ★ **l'esprit d'initiative,**
- ★ **la formation, l'éducation des jeunes.**



Qu'est-ce qu'une Session internationale ?

Le PEJ organise chaque année, dans différentes villes d'Europe, trois sessions internationales regroupant pendant 10 jours près de 300 jeunes de toute l'Europe.

Les jeunes sont répartis en commissions autour de thèmes actuels : économie, agriculture, environnement, éducation... A l'instar du Parlement Européen, les jeunes élaborent des résolutions en commissions de travail, puis en débattent et émettent un vote en assemblée plénière. Les langues de travail du PEJ sont l'anglais et le français.

Les résolutions élaborées par les jeunes parlementaires sont transmises au Parlement Européen et aux différents gouvernements. De nombreux témoignages de députés prouvent qu'ils portent un vif intérêt au travail de ces jeunes.



Parlement Européen des Jeunes - France -

Le Parlement Européen des Jeunes - France, fondé en 1994, est une association apolitique et à but non lucratif, régie par la loi 1901 et membre du réseau du Parlement Européen des Jeunes. Le PEJ - France a reçu en 2002 l'agrément "**Jeunesse et Éducation Populaire**" délivré par le Ministère de la Jeunesse ainsi que l'agrément "**Association éducative complémentaire de l'enseignement public**" du Ministère de l'Éducation nationale en 2009.



Le premier rôle du PEJ - France est de sélectionner les lycéens qui représenteront leur pays lors des sessions internationales. Pour cela, le PEJ - France organise chaque année deux sessions nationales réunissant chacune plus de 100 lycéens français de classes de première pour un week-end d'échanges et de débats sur les questions européennes.

A travers ces événements, le PEJ - France permet aux jeunes de se familiariser avec les processus démocratiques et de comprendre l'importance de la citoyenneté active. Ils apprennent à respecter les points de vue de chacun et à dialoguer avec des opinions diverses. Le PEJ - France développe aussi l'esprit d'initiative et la capacité d'entreprendre des jeunes autour de projets concrets et permet donc à chacun de vivre une expérience citoyenne unique et formatrice.



Le PEJ - France s'est considérablement développé ces dernières années et propose aujourd'hui de nombreuses autres activités. Notre association a aussi constitué un réseau de relais locaux, avec des comités régionaux et des clubs PEJ dans les lycées.

Le PEJ - France organise chaque année un Forum d'été à destination des étudiants et jeunes professionnels pendant plus d'une semaine. Celui-ci réunit environ 100 à 200 jeunes européens de 18 à 25 ans.

- ★ Il met en place, dans le cadre de ses structures régionales et locales des forums de 1 à 2 jours pour les lycéens et/ou étudiants ainsi que des conférences, expositions et cafés européens.
- ★ Il organise des campagnes d'information et des consultations auprès des jeunes sur l'Europe.
- ★ Il prend part à la célébration de la Fête de l'Europe le 9 mai et organise des semaines culturelles sur l'Europe.



La 32^e Session nationale à Sèvres

La 32^e Session nationale du Parlement Européen des Jeunes – France se déroulera du 30 mars au 1^{er} avril 2012 à Sèvres. Cet évènement est organisé par la délégation de lycéens sélectionnée lors de la 30^e Session nationale à Saint-Nazaire en mars 2011. Les dix élèves de cette délégation ont représenté la France lors de la Session internationale de Zagreb en Croatie, en septembre - octobre 2011.



Cette 32^e Session nationale du PEJ-France a pour objectif de sélectionner la délégation de dix élèves de classe de première d'un même lycée qui représentera la France lors de la 71^e Session internationale du Parlement Européen des Jeunes qui se tiendra à Amsterdam du 2 novembre au 11 novembre 2012. **Mais bien plus qu'une sélection, il s'agit d'une expérience citoyenne, pédagogique et humaine qui donne tout son sens à l'expression « l'important, c'est de participer ».**

L'ensemble des lycées de France sont destinataires d'un dossier de candidature.

Le comité de sélection pour les sessions nationales du PEJ - France effectue une présélection sur la base des dossiers reçus et choisit les neuf lycées qui y participeront.

Les lycées sélectionnés reçoivent alors la liste des huit commissions parlementaires avec le sujet s'y rattachant. Chaque élève se voit attribuer une de ces huit commissions, dont il sera membre pendant toute la durée de la session.

Pour participer à cette session nationale

Il faut compléter et nous renvoyer le bulletin d'inscription que vous trouverez en page 13 de ce dossier avec les pièces demandées avant le **vendredi 3 février 2012**.

La sélection sera rendue publique le **15 février**. Un nom de commission et un sujet seront attribués aux délégations.

Les lycées recevront alors les démarches à suivre pour l'inscription finale, ainsi que des informations sur le travail à réaliser et le déroulement de la session, rassemblées dans le « Guide du délégué ».

Le PEJ et l'Education nationale

Depuis plus de quinze ans, le Comité français du PEJ travaille à proposer des activités pédagogiques adaptées à tous les lycéens. « *Pratique des langues étrangères* », « *ouverture européenne* », « *compétences sociales et civiques* », « *développement de l'autonomie et de l'initiative* » : les sessions et activités du PEJ permettent aux élèves de **consolider nombre de compétences acquises au cours de leur cursus**.

Depuis 2008, l'association a été reconnue **complémentaire de l'enseignement public** et bénéficie d'une convention passée avec le Ministère de l'Education Nationale.

Le PEJ est la seule initiative associative qui figure dans la section Europe du programme prévisionnel des actions éducatives 2010-2011 paru au BO du 11 novembre 2010.



Chaque commission est donc composée d'un ou deux lycéen(s) de chaque lycée sélectionné et d'un jeune d'un autre pays européen, soit 11 à 13 délégués par commission au total. Pendant la session, ces délégués débattent du sujet fixé afin de parvenir à un compromis et d'écrire une résolution commune (proposition de loi européenne) qu'ils défendent ensuite en séance plénière.

Les débats de chaque commission sont encadrés et modérés par un « chair » (président de commission) qui est un jeune « ancien » du PEJ originaire d'un pays européen et qui reçoit une formation préalable à l'animation.

Un jury suit toutes les activités de la Session nationale afin de désigner la délégation (dix élèves d'un même lycée) retenue pour participer à la Session internationale du PEJ. Les critères de sélections sont variés : qualité du travail préparatoire, capacités d'expression en français et en anglais, connaissance des sujets, esprit de groupe, dynamisme, ouverture d'esprit...

Le travail préparatoire

Avant la Session nationale, chaque participant est invité à préparer le sujet de commission qui lui a été attribué, en effectuant des recherches préalables. Le PEJ assiste les élèves et leurs enseignants dans ce travail préparatoire, à partir d'un « Guide du délégué » et d'un « Kit de préparation » proposant des axes de réflexion et des ressources documentaires.

Par ailleurs, chaque lycée se voit attribuer un des 27 pays de l'Union européenne, qu'il est chargé de représenter lors de « l'Eurovillage ». Durant cet Eurovillage, chaque lycée dispose d'un stand qu'il décore aux couleurs du pays attribué et sur lequel il fait partager les spécialités gastronomiques et culinaires de ce pays, ainsi que sa culture (à partir de panneaux, d'affiches, d'extraits musicaux, de photos...).

Enfin, chaque lycée prépare en amont de la session, sous une forme à déterminer, une présentation du positionnement au sein de l'Union européenne du pays qu'il représente et de son histoire « européenne » contemporaine.



Quel est le rôle de l'accompagnateur ?

L'accompagnateur peut être aussi bien un professeur, un CPE, un documentaliste du lycée de la délégation... Il est l'adulte responsable de la délégation.

En amont, il fait en sorte que les élèves entreprennent des recherches sur leur sujet de résolution et se préparent à l'Eurovillage.

Il est également l'interlocuteur du PEJ-France pour les questions administratives. Il est important qu'il veille à ce que les délégués soient bien préparés, qu'ils puissent tous s'exprimer lors du travail préalable de la délégation. Il ne s'agit pas de diriger leur travail, mais de l'aiguiller.

Lors de la session, il ne participe pas aux débats. Un programme particulier est mis en place pour échanger avec les autres accompagnateurs et mieux découvrir l'association.



Une session se divise en quatre temps forts



Le Team Building : Le but de cette première partie est de former des équipes de commissions unies, fondées sur le respect, l'échange et la confiance. Les jeunes parlementaires se lancent dans diverses activités sportives, créatives ou culturelles pour former un futur groupe de travail.

Le travail en commission : Les jeunes de chaque lycée sont répartis en commissions pour débattre du sujet fixé. Ils doivent se mettre d'accord et écrire ensemble une résolution répondant à la question posée. Cette activité permet aux lycéens de s'exercer au débat et au travail en équipe avec des jeunes d'origines variées.



L'assemblée plénière : Tous les participants sont réunis. Chaque commission présente et défend sa résolution, qui est ensuite débattue par l'assemblée. A la fin de chaque débat, les jeunes parlementaires sont appelés à voter. Les résolutions sont ensuite présentées au Parlement européen et au gouvernement français ainsi qu'à d'autres organismes partenaires. Même s'il est vrai que le Parlement européen a abordé des sujets précis qui avaient déjà donné lieu à un débat au sein du PEJ, l'objectif principal du PEJ ne consiste pas en l'exercice d'une influence politique, mais en une expérience éducative unique offerte à chaque participant.

Activités sociales et culturelles : De nombreux événements animent la session afin de permettre les rencontres et de découvrir les cultures d'autres pays européens. L'Eurovillage est l'occasion de découvrir les spécialités culinaires des différents pays européens, chaque lycée représentant un pays. La soirée de présentation des commissions est un moment qui permet un premier travail de groupe, avec beaucoup d'esprit et d'humour. La soirée européenne est enfin un moment festif qui est l'occasion de se détendre après une longue journée de travail.





Programme prévisionnel de la Session nationale

Vendredi 30 mars

Jusqu'à 10 h 30	Arrivée des différentes délégations
10 h 30	Mot de bienvenue
11 h 00	Team building
15 h 00	Travail en commission
17 h 00	Rencontre de chaque délégation (un même lycée) avec le Jury
19 h 30	Cérémonie d'ouverture de la session
21 h 00	Soirée de présentation des commissions

Samedi 31 mars

08 h 30	Travail en commission
12 h 00	Réception / déjeuner
13 h 30	Visite de la ville
15 h 00	Travail en commission
19 h 00	Préparation à l'Eurovillage
20 h 00	Eurovillage et Fête de l'Europe
00 h 00	Fin de la fête, distribution des résolutions écrites par les commissions

Dimanche 1^{er} avril

08 h 00	Assemblée plénière
12 h 00	Déjeuner
13 h 00	Assemblée plénière
15 h 00	Débat avec un député européen
15 h 45	Cérémonie de clôture et annonce de la délégation sélectionnée
17 h 00	Départ des délégations



Participez à la 32^e Session nationale de Sèvres!

Les modalités pour participer...

Pour participer à la 32^e Session nationale du 30 mars au 1^{er} avril prochains, il vous suffit de constituer **une délégation de 10 élèves de 1^{ère}** (toutes sections confondues - générales, techniques et professionnelles) puis de **déposer un dossier complet de candidature**, en suivant les explications des pages suivantes. **Veillez à n'oublier aucune pièce !**

Le calendrier pour participer...

- ★ **Vendredi 3 février 2012** : date limite pour l'envoi des dossiers de candidature (cachet de la poste faisant foi).
- ★ **Mercredi 15 février 2012** : annonce par le PEJ-France des neuf lycées sélectionnés pour participer à la 32^e Session nationale. Chaque délégation reçoit par courrier et par mail :
 - les huit sujets et leur commission respective, chaque élève étant affecté d'office dans l'une des commissions ;
 - le pays attribué à l'établissement pour l'Eurovillage et le travail préparatoire ;
 - un Guide expliquant en détail le fonctionnement d'une session et proposant de nombreux conseils pour se préparer au mieux ;
 - un kit pédagogique proposant des ressources documentaires pour préparer son thème de travail.
- ★ **30 mars - 1^{er} avril 2012** : 32^e Session nationale de Sèvres.
- ★ **2 novembre au 11 novembre 2012** : 71^e Session internationale à Amsterdam (Pays-Bas)
Remarque : Il est demandé aux lycéens de la délégation sélectionnée de bien vouloir devenir membres de l'association. Les lycéens bénéficient de l'aide de l'association pour organiser leur voyage lors de la Session internationale, se préparer à cette session et réaliser la Session nationale suivante.

Le contact pour participer...

Téléphone : 01 42 60 47 08

Courrier électronique : sn32@pejfrance.org

Adresse postale :

PEJ-France

32^e Session nationale

48 rue de Richelieu - 75001 PARIS



Conditions de Candidature

Chaque établissement ne peut présenter qu'une seule délégation.
Chaque délégation est impérativement composée de dix élèves de PREMIERE, toutes sections confondues.

Le dossier de candidature doit comprendre, outre le bulletin d'inscription dûment signé et complété (p. 13 de ce dossier) :

- ★ Un projet collectif de la délégation, préparé selon la consigne suivante :

« Culture(s) européenne(s).
Et vous, vous en dites quoi ? »

Concevez et présentez sur le support de votre choix une activité simple et ludique, à destination des élèves et des enseignants de votre lycée ou de votre ville sur ce thème.

Indication : Le support est libre. Le projet peut se dérouler, selon votre souhait, au niveau local, régional, national, ou européen.

- ★ La réponse argumentée de chaque élève de la délégation (soit 10 « réponses » au total) à la question suivante (forme, support et longueur totalement libres. Originalité récompensée !) :

« Dans quel pays européen, à part le vôtre, aimeriez-vous vivre ? Pourquoi ? »

- ★ Une lettre d'engagement du proviseur, sur papier à en-tête de l'établissement, attestant qu'il accepte la participation de son lycée à la Session nationale si sa candidature est retenue et à la Session internationale si la délégation est ensuite sélectionnée.

- ★ Tous documents complémentaires qui permettraient d'enrichir le dossier (coupures de presse d'événements du lycée, photos d'activités organisées par les élèves, lettres de soutien...).

Information

Si le lycée est sélectionné pour participer à la Session internationale :

- ★ Il s'engage à participer à la 71^e Session Internationale du PEJ qui se déroulera à Amsterdam, du 2 au 11 novembre 2012.
- ★ La délégation devra suivre un programme de « formation » destiné à garantir son intégration lors de la Session internationale. En particulier, il convient de se préparer à l'usage intensif de l'anglais.
- ★ La délégation devra alors prendre en charge les frais de participation (environ 150€ par personne pour les dix jours) et de déplacement. Il est tout à fait possible et même souhaitable de subvenir à ces dépenses grâce à des subventions des collectivités territoriales, du Fonds de Vie Lycéenne etc.
- ★ Le lycée sélectionné pour participer à la Session internationale organise généralement la Session nationale du PEJ-France l'année suivante, avec l'appui de l'association.



Conditions de participation

Les délégations sélectionnées pour participer à la Session nationale de Sèvres devront :

- ★ **Verser une contribution au budget de 40 € par élève, il n'y a pas de frais pour le premier accompagnateur, la contribution pour le second accompagnateur est de 50€** (Au-delà de deux accompagnateurs, les frais demandés couvriront la totalité des coûts liés à l'accueil).
Ces frais ne représentent qu'une faible partie du budget total de la Session. Le Comité d'organisation prend en charge :
 - l'hébergement pour le vendredi et le samedi soir,
 - les repas du vendredi midi au dimanche midi inclus,
 - les frais liés aux diverses activités.Les délégations n'ont donc aucune autre dépense à assumer sur place pendant toute la durée de la Session.
- ★ **Fournir un certificat de scolarité pour chaque élève membre de la délégation**, attestant qu'il se trouve en classe de PREMIERE.
- ★ **Etre accompagnées d'un ou deux adultes** (personnel éducatif : professeur, documentaliste, CPE...) qui encadrent les élèves durant la préparation et le voyage et en ont la responsabilité durant la session.
- ★ **Voyager sous leur propre responsabilité et à leur frais** jusqu'au lieu de la session*.
- ★ **Présenter un stand lors de l'Eurovillage**, sur lequel ils feront partager la culture et la cuisine d'un pays qui leur aura été attribué au préalable.
- ★ **Participer impérativement à toutes les activités prévues durant la session**, du vendredi 10h30 au dimanche 17h00.
- ★ **Avoir un niveau minimum en anglais**, qui permette de travailler et de débattre avec les jeunes d'autres pays européens, notamment en prévision de la Session internationale.

Nous encourageons les jeunes à chercher à financer leur participation par des subventions publiques (mairie, conseil général, conseil régional) ou privées (entreprises locales, actions locales...), ce qui constitue un excellent exercice de prise d'autonomie pour les élèves.

**Plus de détail après la sélection des lycées participants.*



Bulletin d'inscription

à retourner par courrier postal non recommandé
avant le 3 février 2012, avec les pièces demandées
et à l'adresse suivante :

PEJ-France
32^e Session nationale
48 rue de Richelieu
75001 PARIS

Pièces à joindre au bulletin (voir détails p.11) :

- ★ Le projet collectif
- ★ **La lettre d'engagement du proviseur**
- ★ Les dix réponses des lycéens (une par élève)
- ★ Un tableau avec les coordonnées des élèves (nom, prénom, sexe, année de naissance, classe et filière, tél portable, mail)

Le Lycée

Nom du Lycée : Public Privé
Nom et Prénom du proviseur : Madame Monsieur
Adresse : Région :
Code Postal : Ville :
Tel : Fax :
Email (**indispensable**) :

Le responsable du projet (accompagnateur potentiel)

NB : La documentation complète sera expédiée à cette adresse si la délégation est sélectionnée

NOM / Prénom : Madame Monsieur
Fonction / Matière enseignée :
Adresse personnelle :
Code Postal : Ville :
Email (**indispensable**) :
Tel fixe : Portable : Fax :

Le lycée est candidat pour la 32^e Session nationale du PEJ – France (Sèvres, 30 mars - 1^{er} avril 2012) et :

- s'engage, si sa candidature est retenue, à y participer,
- accepte les conditions, notamment financières, de participation (voir p.12),
- s'engage, si la délégation est sélectionnée lors de la session nationale, à participer à la 71^e Session internationale du PEJ à Amsterdam du 2 au 11 novembre 2012.

Fait à....., le :

Signature du Proviseur :

Cachet de l'établissement :